



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Intégration d'un enseignement sur les enjeux du numérique au collège

Question écrite n° 28315

### Texte de la question

M. Paul Christophe interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la nécessité d'intégrer un enseignement sur les enjeux du numérique au sein des programmes scolaires, dès le plus jeune âge. En effet, en février 2018, Bouygues Telecom a rendu publics les résultats de son premier observatoire des pratiques numériques, soulignant que l'âge moyen d'obtention du premier smartphone se situait à 11 ans et demi. Cependant, force est de constater que la plupart des enfants de cet âge n'ont reçu aucune formation particulière sur les bons usages du numérique. La période exceptionnelle de confinement que le pays vit actuellement le démontre avec force : le numérique s'est immiscé dans tous les aspects de la vie des Français. Dans la vie professionnelle, mais aussi personnelle ; sur le devant de la scène politique, comme pour le secteur économique : aucun domaine de la société n'est inaccessible à son développement. Cette réalité démontre la nécessité d'une réponse adaptée en terme de formation aux enjeux du numérique, et ce pour tous les Français. L'école de la République a pour mission de permettre à ses élèves de s'approprier les savoirs élémentaires et d'acquérir des capacités qui les rendent aptes à prendre une place active dans la société. Or, actuellement, les apprentissages scolaires du numérique se font, pour la plupart, au lycée général. Ainsi, une part importante des élèves n'y accède pas ou très peu. En conséquence, il est souhaitable que l'école prenne en charge la formation numérique initiale dès le plus jeune âge, pour ainsi mieux assurer sa fonction d'égalité dans la diffusion du savoir. Les objectifs sont multiples. Pour un impératif de sécurité tout d'abord, avec la nécessité de donner aux jeunes Français les clés pour assurer la protection de leur vie privée, lutter contre le cyberharcèlement et les initier aux premiers réflexes de défense face aux cyberattaques. C'est également un impératif de formation citoyenne. En effet, la dématérialisation d'un grand nombre de démarches administratives par l'État a rendu nécessaire la maîtrise de certaines ressources numériques pour pouvoir pleinement exercer ses droits et ses devoirs de citoyen. Cela permettrait ensuite de réduire la fracture numérique par la démocratisation des savoirs pratiques liés aux nouvelles technologies. De plus, l'enseignement précoce de ces thématiques peut susciter des vocations et ainsi permettre à certains élèves de s'orienter vers des secteurs d'activité très dynamiques. Récemment, une étude de Pôle emploi a démontré que l'emploi dans le numérique progresse 2,5 fois plus vite que dans les autres secteurs. D'après les prévisions d'embauche de l'Apec, les cadres informaticiens resteront les profils les plus courtisés par les entreprises en 2020, avec 66 700 recrutements prévus. Cependant, à cause de la pénurie de profils, les entreprises du secteur peinent à recruter. Il s'agit enfin d'une finalité de souveraineté numérique pour la France et de protection de la vie privée de millions de Français qui dépendent aujourd'hui en grande partie des pratiques de grandes multinationales. En effet, il est important que le pays développe une autonomie stratégique plus concrète, comme c'est notamment le cas pour le secteur de l'énergie. La souveraineté de la France en matière numérique devrait être une priorité car ses enjeux forgeront son indépendance de demain. Dans ce cadre, en élevant le niveau de connaissance général de la population en matière de numérique, une vigilance collective pourra se développer dans l'utilisation quotidienne de ces nouveaux outils. En ce sens, seule l'école peut apporter et transmettre la lucidité nécessaire. Ainsi, il lui demande s'il compte intégrer des modules de formation au numérique dans les programmes scolaires de l'enseignement secondaire du premier cycle. Certains pays ont déjà effectué ce choix. C'est notamment le cas du Royaume-Uni qui a introduit en 2014 la matière *computing* dans le programme des écoles primaires et secondaires au même titre que les matières classiques. Les raisons invoquées ne sont pas exhaustives et

nécessitent une réelle prise en compte par l'éducation nationale de ces enjeux déterminants pour l'avenir. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul Christophe](#)

**Circonscription :** Nord (14<sup>e</sup> circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28315

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 avril 2020](#), page 2753

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)